

# LES MÉTIERS DE L'ARCHÉOLOGIE



L'archéologie s'attache à reconstituer l'histoire de l'humanité, des origines à nos jours, à partir des vestiges matériels qui en ont subsisté. Elle est fondée sur l'étude des objets et des traces laissés dans le sol par les différentes occupations humaines, pour lesquels les sources écrites sont absentes, muettes ou complémentaires.

Ces vestiges permettent par leur étude d'appréhender un savoir-faire, une organisation sociale et économique. La connaissance du milieu - naturel, historique et technique - dans lequel ces sociétés ont évolué, permet de les comprendre. L'archéologie appelle la collaboration de nombreuses disciplines scientifiques - ou spécialités -, complémentaires les unes des autres. L'archéologie est un travail d'équipe, à la fois sur le terrain, lors de la fouille, et lors de l'étude des vestiges découverts.

Les archéologues d'aujourd'hui sont des scientifiques et des spécialistes qui doivent apprendre à lire les indices du passé et leur contexte.

Une formation théorique et pratique solide, longue et spécialisée, est donc nécessaire. Celle-ci est dispensée par certains établissements et universités. Cependant, elle ne peut se concevoir sans un apprentissage sur le terrain.

## • LES ORIENTATIONS PROFESSIONNELLES

Les archéologues peuvent être employés par l'État ou les collectivités territoriales. Ils sont alors fonctionnaires et sont recrutés par voie de concours. Des archéologues professionnels et restaurateurs travaillent au sein de structures de droit privé : associations, S.A...

### 1) Les métiers de la recherche et de l'enseignement

Pour postuler au concours d'entrée de chercheur au **centre national de la recherche scientifique** (CNRS) et pour enseigner à **l'université**, une thèse de doctorat est indispensable. Il faut donc envisager un cursus long - entre 8 et 10 ans d'études supérieures.

Les conditions d'entrée au CNRS et dans le corps des **enseignants universitaires** sont draconiennes. Outre la thèse de doctorat, un « passé » scientifique est requis. Il faut faire preuve d'une bonne expérience de terrain en tant que responsable d'équipe de fouilles. Une communication régulière des résultats de ses recherches, par le biais d'interventions à des congrès ou colloques et de publications d'articles dans des revues spécialisées, est nécessaire.

Le CNRS emploie d'autre part des **techniciens de recherche** (niveau baccalauréat), des **assistants ingénieurs** (DUT, BTS), (ces postes sont ouverts sans limite d'âge et aux ressortissant(e)s de la communauté européenne), ainsi que des **ingénieurs d'étude** (diplôme de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle) et des **ingénieurs de recherche** (diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle). Ces postes sont ouverts sans limite d'âge et aux étrangers quelle que soit leur nationalité. Tous sont recrutés par concours.

## 2) Les archéologues du Ministère de la Culture

Cadres scientifiques de la fonction publique, les **conservateurs du patrimoine** exercent des responsabilités scientifiques, administratives et techniques visant à l'étude, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. Ils sont recrutés au niveau bac + 3 sur concours d'entrée à **l'Institut national du patrimoine**. Une fois intégrés à cette école d'application, ils suivent une formation rémunérée, pratique et théorique, de 18 mois. Les spécialistes en archéologie choisissent, l'option *archéologie*, ou l'option *musées*.

Les conservateurs qui appartiennent à la fonction publique de l'État exercent au **ministère de la culture et de la communication**, en administration centrale, ou dans les **directions régionales des affaires culturelles** (DRAC - services régionaux) ou dans les musées nationaux. Les **conservateurs territoriaux**, quant à eux, exercent leur profession en collectivités locales départementales ou municipales (musées, services culturels, conservations du patrimoine...). Leur concours de recrutement est organisé par le **centre national de la fonction publique territoriale** (CNFPT). Leur formation se déroule également à l'Institut national du patrimoine. Ils sont parfois secondés par les **attachés territoriaux de conservation du patrimoine** qui passent aussi un concours organisé par le CNFPT. Tous ces postes sont réservés aux personnes de nationalité française.

Le ministère de la culture comprend aussi parmi son personnel des **techniciens de recherche** (niveau baccalauréat), **des assistants ingénieurs** (DUT, BTS), (ces postes sont ouverts sans limite d'âge et aux ressortissant(e)s de la communauté européenne), **des ingénieurs d'étude** (diplôme de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle) et **des ingénieurs de recherche** (diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle). Ces corps sont recrutés par voie de concours. Ces postes sont ouverts sans limite d'âge et aux étrangers quelque soit leur nationalité.

Les concours de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale proposent d'autres formations aux carrières du patrimoine, des musées et des archives : chargés d'études documentaires, secrétaires de documentation, bibliothécaires, concepteurs de projets d'action culturelle, guide conférenciers, animateurs dans les musées ... Ces métiers sont liés à la médiation culturelle.

Les **conservateurs spécialisés en « Archives »** débutent leur carrière à **l'École nationale des Chartes** où ils entrent par concours après deux années de classe préparatoire. Ils rejoignent ensuite en fonction des postes disponibles, leurs collègues conservateurs à l'Institut national du patrimoine.

**L'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art** (IFROA) recrute par concours, sans exigence de diplôme préalable. C'est un département de **l'Institut national du patrimoine**. Les élèves restaurateurs ont un statut comparable à celui des étudiants de l'enseignement supérieur et leur formation n'est donc pas rémunérée.



Le métier de restaurateur exige une grande habileté manuelle, des compétences dans des disciplines scientifiques spécialisées (chimie, physique), une bonne culture en histoire de l'art. Les études durent 4 ans à plein temps. La scolarité est sanctionnée par le diplôme de "restaurateur du patrimoine". Différentes filières sont ouvertes : arts du feu (métal, verre, céramique, émaux), arts graphiques, arts textiles, mobilier, peinture, photographie, sculpture. Les élèves restaurateurs suivent une formation de haut niveau, partagée entre cours théoriques, enseignements artistiques et activités pratiques sous la forme d'ateliers et de stages.

Les futurs restaurateurs peuvent aussi se former dans le cadre de la **Maîtrise des sciences et techniques de conservation et de restauration des biens culturels** (MST de Paris I Panthéon-Sorbonne).

Quelque soit l'orientation professionnelle initiale, les scientifiques peuvent travailler ensemble dans le cadre d'une **unité mixte de recherche** (UMR – CNRS) dont la thématique recoupe leur champ de compétence. Il existe actuellement une trentaine d'UMR –archéologie réparties sur le territoire national.

### 3) L'archéologie préventive

**L'INRAP** (Institut national de recherches archéologiques préventives), sous tutelle du ministère de la culture et de la communication et du ministère de la recherche, a remplacé l'AFAN (Association pour les fouilles archéologiques nationales) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en application du code du patrimoine. (Livre V, Titre II). Cet établissement public emploie des archéologues pour réaliser les diagnostics et les fouilles préventives préalables aux travaux d'aménagement (notamment les constructions d'autoroutes, de lignes TGV, de parking ou de grands bâtiments).

En outre, la loi modifiée du 23 août 2003 permet **l'agrément de services de collectivités territoriales et d'opérateurs privés** pour intervenir dans le cadre de diagnostics, de fouilles de sauvetages et d'études spécifiques. La liste des opérateurs est disponible sur demande à la sous direction de l'archéologie et sur les pages archéologie du site Internet du Ministère de la culture : [www.archeologie.culture.gouv.fr](http://www.archeologie.culture.gouv.fr).

D'autres professions peuvent également faire appel à des connaissances approfondies en archéologie et en histoire de l'art : commissaires priseurs, journalistes scientifiques ...

A consulter : *Les métiers du patrimoine et de la culture*, collection « Les guides de l'étudiant ».

## • LA FORMATION THEORIQUE

**L'Université** forme à l'archéologie. On y accède avec le baccalauréat, sur dossier ou après un examen d'entrée. **Toutes les sections du baccalauréat permettent de faire des études en archéologie.**

Les matières scientifiques sont une formation essentielle pour tous les archéologues et plus particulièrement dans le cas d'une spécialisation dans les disciplines contribuant à l'évolution de l'archéologie (datation, restauration, restitution climatique...). Une bonne maîtrise des langues étrangères est nécessaire pour accéder aux publications scientifiques étrangères et participer à l'évolution internationale de la discipline.

### 1) L'enseignement général

#### L'université

Plusieurs universités en France offrent un cursus complet Licence-Master-Doctorat (LMD). Les diplômes sont répertoriés par domaines (sciences humaines et sociales, arts, Histoire...). En Licence et en Master, les diplômes sont déclinés en mentions au sein de domaines définis dans chaque université.

Le 1<sup>er</sup> cycle appelé **Licence** se fait en 3 ans après le Baccalauréat. Il remplace le DEUG. (Diplôme d'Études Universitaires Générales) qui se préparait en 2 ans et l'ancienne licence en 1 an. Dans le nouveau système, des diplômes intermédiaires sont délivrés aux étudiants qui ont réussi leurs 2 premières années de **Licence**. Dans certaines universités, l'archéologie peut être enseignée comme une branche de l'histoire, de l'histoire de l'art ou de l'ethnologie, souvent sous l'intitulé « mention archéologie ». Toutes les spécialités et périodes n'étant pas enseignées dans toutes les universités, il est important de définir ses préférences au cours des deux premières années de la **Licence**. Certains cursus ne commencent qu'en 3<sup>ème</sup> année.

L'ancien diplôme de maîtrise (bac + 4) et de DEA (diplôme d'études approfondies, bac + 5) sont à présent remplacés par le **Master 1 et le Master 2 - Recherche**. Il s'agit d'une mise en application de l'enseignement reçu et des méthodes acquises préalablement. L'étudiant(e) choisit la période et le domaine de son étude pour intégrer le Master 1. Cette spécialisation s'affirme de plus en plus au cours du cursus. C'est pourquoi, un(e) archéologue se spécialise sur une période, un thème, une région du monde, un matériau précis au cours de cette première année. Le **Master 2 – Recherche** permet d'affirmer sa spécialité en vue de préparer une thèse de doctorat.

### L'Ecole du Louvre

**L'Ecole du Louvre**, établissement dépendant du Ministère de la culture et de la communication, dispense en 3 ans un enseignement d'histoire de l'art et des civilisations, à travers l'étude de leurs témoignages matériels, sanctionné par un diplôme de premier cycle. La spécialisation s'effectue dès la 1<sup>ère</sup> année, parallèlement à un enseignement général. Le diplôme d'étude supérieur ou diplôme spécial de muséologie (2<sup>ème</sup> cycle) se prépare en un an. Un système d'équivalence est possible avec les universités françaises. Cette école prépare aussi au concours de conservateur du Patrimoine.

## **2) L'enseignement spécialisé**

Certaines universités proposent des formations ciblées et thématiques, orientées professionnellement, à partir du Master 2.

Le **Master 2 - professionnel** assure une formation théorique de haut niveau, complétée par un ou plusieurs stages dans l'année.

Ces formations portent aussi bien sur les pratiques du terrain (Master archéologie préventive), que sur des aspects techniques (archéométrie, techniques de fouilles...) ou la mise en valeur et la gestion du patrimoine.

<b>Université de Nantes</b> Master : Métiers de l'archéologie (Conduite de projet en archéologie préventive)	<b>Université Paul Valéry – Montpellier III</b> Master : archéologie préventive. (Conduite de projet en archéologie préventive)
<b>Université Paris I-Panthéon Sorbonne</b> U.F.R. d'histoire de l'art et d'archéologie Master : archéologie préventive	<b>Université Toulouse II – Le Mirail</b> Master : option Patrimoine (patrimoine des collectivités territoriales) (Master implanté à Cahors)
<b>Université Bordeaux III</b> Domaine Universitaire Michel de Montaigne Master : Formation aux métiers du patrimoine monumental et mobilier	<b>Université Jean Moulin-Lyon III</b> Faculté des Lettres et Civilisations Master : Métiers de l'archéologie et Patrimoine

Cette liste n'est pas exhaustive. Ces enseignements sont mentionnés à titre d'exemple et le choix dépend évidemment de la formation de base de l'étudiant(e) et de son orientation de recherches ultérieures. Voir fiche Masters professionnels de la SDA pour les adresses.

## **3) Une formation complémentaire**

Quelle que soit la spécialité, il est utile de suivre un double cursus universitaire dans un autre domaine que l'archéologie. L'apport des autres sciences humaines telles que l'histoire, la géographie,

la philosophie, l'ethnologie, la sociologie est essentiel dans la formation de l'archéologue comme les sciences de la nature. Celles-ci conviennent plus particulièrement à l'archéozoologue qui s'attache à l'étude de l'interaction homme-animal. Le géologue aura suivi un cursus de « *sciences de la terre* » ou de géographie, parallèlement à ses études de préhistoire. Un(e) spécialiste des datations, aura tout intérêt à posséder une formation en sciences physiques.

En cours de carrière professionnelle, il est possible d'être accepté comme étudiant à **l'école pratique des hautes études** (EPHE) et à **l'école des hautes études en sciences sociales** (EHESS) pour participer à des séminaires et produire un mémoire. La sélection se fait sur dossier (il n'est donc pas nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur) et sans limite d'âge. Les diplômes acquis sont propres à ces deux écoles, mais permettent d'entrer par équivalence en Master 2 à l'université. Ces deux établissements dépendent du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Il est préférable de poursuivre les études supérieures le plus loin possible, et d'effectuer un cursus complet, c'est-à-dire jusqu'au doctorat d'archéologie, sans négliger la pratique du terrain.

## • LA FORMATION PRATIQUE

### 1) Le travail sur le terrain

Les opérations archéologiques varient en importance et en durée. Elles nécessitent une autorisation du Ministre de la culture et de la communication. On distingue deux types d'investigations archéologiques : **l'archéologie préventive** et **l'archéologie programmée**.

Les opérations d'**archéologie préventive** sont liées à l'aménagement du territoire et réalisées uniquement par des professionnels car soumise à des contraintes techniques importantes. Elles sont de deux natures. En amont, on réalise un **diagnostic** qui permet d'évaluer l'importance archéologique du terrain avant travaux. Les **fouilles** proprement dites, ne sont réalisées que dans le cas où le diagnostic a montré l'existence de vestiges remarquables et que l'aménagement détruira le site. Il est en effet parfois possible de réaliser des travaux sans détruire les vestiges en sous-sol.

Les **opérations programmées** à partir de thèmes de recherches précis ne sont pas soumises aux mêmes contraintes de temps et sont souvent réalisées au printemps et en été sur plusieurs années. En hiver, l'archéologie programmée coïncide surtout avec des études spécifiques ne nécessitant pas ou peu d'interventions sur le terrain (études documentaires, de matériel ou encore de territoire dans le cadre de prospections thématiques...). De nombreux bénévoles participent essentiellement aux chantiers proposés l'été.



Pour interpréter les témoignages matériels, il faut collecter le maximum d'informations en cours de fouilles. Celles-ci provoquent en effet une destruction des données archéologiques, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il faut donc tout répertorier à partir de points fixes. Les vestiges découverts sont reportés sur des plans. Les structures importantes ( foyers, fours, puits, couches géologiques et archéologiques...) sont dessinées et photographiées.

Il sera ainsi possible à l'issue de la fouille, de se livrer à des analyses de certaines structures. L'analyse spatiale peut permettre d'accéder à la connaissance d'aspects sociaux de la vie d'un groupe humain. Toutefois, les problématiques, les méthodes et les techniques de fouilles varient selon la nature du site et la période. Les objets découverts sont prélevés, nettoyés ou conditionnés selon leur fragilité. Certains nécessitent un traitement particulier en laboratoire.



La fouille est un des aspects fondamentaux de l'archéologie. Elle constitue un complément essentiel à la formation théorique. Commencer à fouiller le plus tôt possible est donc indispensable. Le futur étudiant pourra ainsi se rendre compte de ce que représente le travail de terrain. Passionnant, il peut paraître ingrat car laborieux et minutieux, pour des résultats parfois très partiels. Il est physiquement éprouvant. Le fouilleur doit aussi pouvoir s'intégrer à une équipe, à des conditions de vie parfois précaires et à des horaires de travail lourds dans des conditions climatiques fluctuantes.



Il est conseillé de varier ses expériences de terrain, sur des sites de diverses périodes, afin de choisir au mieux sa spécialisation. En outre, les chantiers facilitent les rencontres avec les archéologues professionnels, responsables scientifiques d'opérations.

## **2) Pour faire des fouilles : où s'adresser ?**

Il est possible de commencer à fouiller à 18 ans, parfois même plus jeune. La **sous-direction de l'archéologie** (Ministère de la culture et de la communication) publie chaque année une liste des chantiers programmés ouverts aux bénévoles sur le territoire national\*. On peut également consulter cette liste sur le site Internet du ministère ([www.culture.gouv.fr/fouilles](http://www.culture.gouv.fr/fouilles)).

\* Pour les chantiers à l'étranger, consulter la fiche « fouiller à l'étranger » sur [www.archeologie.culture.gouv.fr](http://www.archeologie.culture.gouv.fr) rubrique « documentation – fiches pratiques »

## **3) Après la fouille**

Toutes les données découvertes pendant la fouille sont mises au net et exploitées. Le mobilier fragile est alors confié à des laboratoires de restauration et les prélèvements envoyés à des laboratoires d'analyses.

Prenons un exemple.

Les fouilles d'un site archéologique de la période néolithique viennent de se terminer. Les vestiges consistent en restes humains, animaux, en outils d'os et de pierre, en céramiques et en prélèvements sédimentaires qui peuvent contenir, par exemple, des pollens. Les foyers ont livré des restes de bois carbonisés. Ainsi, plusieurs archéologues spécialistes de différents domaines, associés dès le départ ou sollicités à ce moment seront mobilisés par le réseau et l'équipe initiale.

**L'anthropologue** va étudier les restes humains. **L'anthropologie physique** apporte des réponses sur la physiologie des groupes humains; elle contribue aussi à l'interprétation des gisements funéraires (rites) et à la connaissance des populations passées.

**L'archéozoologue** va s'intéresser aux restes fossilisés des animaux. Ceux-ci apportent de nombreuses réponses sur l'alimentation des sociétés et sur leur organisation économique - stratégies de chasse, domestication et élevage, goûts alimentaires-. Cette spécialité contribue à parfaire les connaissances sur la fonction des outils, des armes et des parures en matière osseuse (technologie osseuse).

Pour se spécialiser en **archéozoologie**, comme en **anthropologie**, il faut acquérir de solides connaissances naturalistes, notamment en **anatomie**.

**Lithicien** et **céramologue** peuvent, par l'étude des artefacts, estimer de manière large la chronologie du site - néolithique ancien, moyen ou récent - et dans certain cas ainsi définir la « culture » à laquelle

se rattachait le groupe humain. Ils pourront confronter leurs résultats et en évaluer la cohérence. Le **lithicien** étudiera l'outillage en pierre, les techniques et la gestuelle employées pour sa conception.



Le **céramologue**, par l'analyse des décors et des techniques de fabrication des poteries découvertes sur le site, pourra en donner les fonctions (culinaires, de stockage...). Maîtrisant le corpus des poteries de cette période, il pourra comparer ce site avec d'autres fouilles ou d'autres cultures. Le céramologue peut travailler avec le **géologue** qui déterminera la provenance des argiles employées.

Le **palynologue**, à partir des pollens, ou le **carpologue** par les semences fossiles s'attachent à reconstituer le couvert végétal ancien et donc, indirectement, le climat. Ceci permet aussi d'éclairer des aspects de la vie quotidienne passée comme l'alimentation végétale et certaines pratiques agricoles. **L'anthracologue** intervient quant à lui pour identifier les charbons de bois issus des foyers et définir les espèces d'arbres présentes aux alentours du site.



Cette **pluridisciplinarité** est la seule à même de permettre l'étude des groupes humains. Elle est donc indispensable, autant avant et pendant la fouille que lors des études postérieures.

Tous les responsables d'opérations, tant pour l'archéologie préventive que pour dans le cadre d'opérations programmées, sont dans l'obligation de rendre un rapport à l'issue des fouilles. Rappelons que l'archéologie détruit les niveaux archéologiques au fur et à mesure et que seuls restent le rapport et les données brutes de l'opération (vestiges, prélèvements, minutes de terrain, plans, photographies, dessins et bases de données). Ces archives de fouilles sont déposées, à la fin de l'opération, auprès des services de l'État. Les services régionaux de l'archéologie éditent annuellement un bilan des opérations archéologiques (Bilans scientifiques régionaux) dans lesquels sont présentés sous forme de notice les résultats les plus significatifs.

L'ultime étape et le but de la recherche est la **publication**. C'est la synthèse de toutes les informations recueillies sur le terrain et en laboratoires. La publication présente le déroulement des recherches et les conclusions de l'équipe de travail. Les travaux des archéologues sont accueillis dans des revues spécialisées. En effet, les archéologues ont un devoir de communication du savoir qu'ils ont constitué par leurs recherches, tant envers la communauté scientifique que pour les citoyens qui financent cette activité de recherche et de protection du patrimoine. Ils participent à des colloques, des congrès lors desquels ils échangent des informations et confrontent leurs points de vue avec leurs pairs. Ils organisent aussi des conférences, préparent des expositions et des "journées portes ouvertes" pendant lesquelles ils accueillent sur leur chantier tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie.

## DOCUMENTATION

### Sur le Web :

- L'archéologie au Ministère de la culture : [www.archeologie.culture.gouv.fr](http://www.archeologie.culture.gouv.fr) et le portail de la culture : [www.culture.fr](http://www.culture.fr) rubrique archéologie
- L'Archéologie en Questions : [www.archeologie.culture.gouv.fr](http://www.archeologie.culture.gouv.fr) rubrique « documentation »
- Chantiers archéologiques ouverts aux bénévoles : [www.culture.gouv.fr/fouilles](http://www.culture.gouv.fr/fouilles)
- La collection *Grands sites archéologiques* : [www.culture.gouv.fr/culture/arcnat/fr/](http://www.culture.gouv.fr/culture/arcnat/fr/)
- A propos d'archéologie préventive : [www.inrap.fr/](http://www.inrap.fr/)

### A écouter :

L'émission " **Fabrique de l'Histoire** " et en particulier la rubrique archéologique **le Salon noir** animée par Vincent Charpentier sur **France Culture**.

### A lire :

*Archéologie de la France. 30 ans de découvertes.* Catalogue d'exposition. Réunion des Musées Nationaux. Paris, 1989. 495 p.

*L'Archéologie en questions.* Publication du Ministère de la Culture et de la Communication. Direction de l'architecture et du patrimoine. Paris, 2006. 22 p.

*Les Mystères de l'Archéologie. Les sciences à la recherche du passé.* Ouvrage collectif à l'initiative du Groupe des Méthodes Pluridisciplinaires contribuant à l'Archéologie. Editions Presses Universitaires de Lyon, 1990. 287 p.

J.-P. DEMOULE, F. GILIGNY, A. LEHÖERFF, A. SCHNAPP : *Guide des méthodes de l'archéologie.* Editions la Découverte Paris, 2004. 293 p.

C. GOUDINEAU, J. GUILAINE : *De Lascaux au Grand Louvre.* Editions Errance Paris, 1989. 592 p.

J.M. PESEZ : *L'Archéologie : mutations, missions, méthodes.* Editions Nathan, Paris, 1997. 128 p.

### **Collections créées à l'initiative de la sous-direction de l'archéologie :**

Bilans scientifiques régionaux (bilan annuel de l'activité archéologique en région)

Documents d'archéologie française (travaux universitaires, monographies de site...)

Atlas archéologiques (études thématiques sur l'ensemble du territoire)

Guides archéologiques de la France (monographies de site)

(les catalogues et les références complètes de ces ouvrages sont disponibles à la sous-direction de l'archéologie ou sur le site internet

[www.archeologie.culture.gouv.fr](http://www.archeologie.culture.gouv.fr) rubrique « documentation »)



### A voir :

Les documentaires de la série télévisée **L'aventure Humaine**, produits par **Arte**. Ces films donnent, de manière attractive, une idée assez juste du travail de l'archéologue, sur le terrain et en laboratoire, et aux interprétations historiques et ethnographiques que l'on peut obtenir, grâce à l'étude des vestiges.

La BBC produit de nombreux films sur les méthodes en archéologie et les techniques du passé. Le site internet de la BBC propose le catalogue de ces films ainsi que des pages interactives de sur l'archéologie en général : [www.bbc.co.uk/](http://www.bbc.co.uk/) - rubrique *archaeology*.



## ADRESSES

<p><b><u>Ministère de la culture et de la communication</u></b>  <b><u>Direction générale des patrimoines</u></b>  <b><u>Sous-direction de l'archéologie</u></b>          182, rue Saint Honoré          75001 Paris          Téléphone : 01 40 15 75 96          Télécopie : 01 40 15 76 76  <a href="http://www.archeologie.culture.gouv.fr">www.archeologie.culture.gouv.fr</a></p>	<p><b><u>Ministère de la culture et de la communication</u></b>          Pôle concours          182, rue Saint Honoré          75001 Paris          Téléphone : 01.40.15.80.00  <a href="http://concours.culture.gouv.fr/">http://concours.culture.gouv.fr/</a></p>
<p><b><u>Centre national de la fonction publique territoriale</u></b>          10-12, rue d'Anjou          75381 Paris cedex          Téléphone : 01 55 27 44 00  <a href="http://www.cnfpt.fr">www.cnfpt.fr</a></p>	<p><b><u>Institut national du patrimoine</u></b>          2, rue Vivienne          75002 Paris          Téléphone : 01 44 41 16 41          Télécopie : 01 44 41 16 76  <a href="http://www.inp.fr/">www.inp.fr/</a></p>
<p><b><u>Institut national de recherches archéologiques préventives</u></b>          7, rue de Madrid          75008 Paris          Téléphone : 01 40 08 80 00          Télécopie : 01 43 87 18 63  <a href="http://www.inrap.fr/">www.inrap.fr/</a></p>	<p><b><u>Institut national du patrimoine</u></b>  <b><u>Département des restaurateurs</u></b>          150, avenue du Président Wilson          93210 Saint-Denis La Plaine          Téléphone : 01 49 46 57 00          Télécopie : 01 49 46 57 01  <a href="http://www.inp.fr/">www.inp.fr/</a></p>
<p><b><u>École pratique des hautes études</u></b>          45-47, rue des Écoles          75005 Paris          Téléphone : 01 40 46 31 25  <a href="http://www.ephe.sorbonne.fr/">www.ephe.sorbonne.fr/</a></p>	<p><b><u>École des hautes études en sciences sociales</u></b>          54, boulevard Raspail          75006 Paris          Téléphone : 01 49 54 25 25          Télécopie : 01 45 44 93 11  <a href="http://www.ehess.fr">www.ehess.fr</a></p>
<p><b><u>Ecole nationale des Chartes</u></b>          19, rue de la Sorbonne          75005 Paris          Téléphone : 01 55 42 75 00  <a href="http://www.enc.sorbonne.fr/">www.enc.sorbonne.fr/</a></p>	<p><b><u>Ecole du Louvre</u></b>          Palais du Louvre, place du Carroussel, Porte Jaujard          75001 Paris          Téléphone : 01 55 35 18 35  <a href="http://www.ecoledulouvre.fr">www.ecoledulouvre.fr</a></p>